

COMMISSION PERMANENTE

REUNION DU 29 OCTOBRE 2025

**RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE**

**RAPPORTU NANT'À A STRATEGIA D'INCLUSIONE
NUMERICA IN CORSICA (2025-2027) - QUADRU È
PERSPETTIVE**

**RAPPORT SUR LA STRATÉGIE D'INCLUSION
NUMÉRIQUE EN CORSE (2025-2027)
CADRE ET PERSPECTIVES**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement

Commission des Finances et de la Fiscalité

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

1. Contexte et ambitions pour un numérique émancipateur

Depuis les années 2000, la Collectivité de Corse agit en faveur de la médiation numérique notamment via la structuration, la coordination et l'aide financière apportées aux structures de médiation insulaires.

En juillet 2022, le Livret 5 intitulé « une île inclusive et capacitante » du Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique - SMART ISULA¹ détaillait les ambitions de la Corse en matière d'inclusion numérique.

Six enjeux clés étaient identifiés parmi lesquels :

- L'amélioration du maillage territorial de la médiation numérique autour d'une démarche collective nommée Hub Corsica ;
- La lutte contre la précarité numérique et l'illectronisme ;
- Le numérique pour renforcer le pouvoir d'agir de la société insulaire ;
- La valorisation d'un bien commun numérique de la Corse.

En 2024, l'Etat a proposé un cadre stratégique d'inclusion numérique, nommé France Numérique Ensemble (FNE) qui posait ses engagements en faveur des personnes exclues du numérique.

Sur ces bases, une déclinaison de la démarche FNE a été lancée en Corse.

Il s'agissait de bâtir une stratégie d'inclusion numérique mettant en perspective l'ensemble des dynamiques sur la base d'un diagnostic partagé issue d'une collaboration entre l'État, la Collectivité de Corse et les acteurs locaux concernés.

Ce rapport présente :

- **Le diagnostic territorial** (Annexe 1), fruit d'une analyse croisée de données quantitatives et d'entretiens qualitatifs ;
- **La feuille de route 2025-2027** (Annexe 2), structurée pour répondre aux enjeux identifiés.

2. Diagnostic territorial : Un constat, des besoins différenciés.

Réalisé entre avril 2024 et 2025, le diagnostic territorial combine :

¹ https://ambizionedigitale.isula.corsica/wp-content/uploads/2023/03/SDTAN_Smart_Isula_Livret_5_v1.0_mars_2022-1.pdf

- L'analyse de données (cartographies, indicateurs d'équipement, flux d'usagers) ;
- Des entretiens avec 15 acteurs clés (institutionnels, associatifs, territoriaux).

À l'issue du diagnostic : un constat et trois niveaux de besoins prioritaires ont été identifiés :

Le constat : l'inclusion numérique est l'affaire de tous, et nécessite la contribution active des territoires et la mobilisation des acteurs de terrain (associations ; institutions, élus, aidants). Sans eux, rien n'est possible.

Les 3 niveaux de besoins :

1. Besoins d'accès :

Persistance de « zones blanches de l'inclusion » (communes ou territoires sans relais d'accompagnement). Absence d'acteurs pour orienter, former ou soutenir les publics fragiles.

2. Besoins d'organisation :

Coordination insuffisante entre les structures (fléchage des dispositifs, repérage des publics invisibles) ;

Précarité des postes d'aidants numériques.

Manque de lisibilité des parcours pour les usagers.

3. Besoins de structuration :

Vision territoriale partagée à construire, en articulation avec les politiques des territoires et en prenant aussi en compte les dispositifs mis en œuvre par l'Etat (France Services, Aidants Connect) ;

Professionnalisation des acteurs ;

Gouvernance à renforcer pour une action pérenne.

Nota : Ce diagnostic préalable servira de point de référence afin d'élaborer une feuille de route pour la Corse.

3. Enjeux : spécificités territoriales et défis partagés

Le numérique devient une condition impérative pour l'accès aux droits, à l'emploi, à la santé et aux services publics. En Corse, sans doute, plus qu'ailleurs, les conditions d'accès aux outils numériques prennent une dimension particulière au regard notamment :

- De l'insularité et du caractère île-montagne ;
- Des spécificités culturelles et identitaires ;
- Des disparités socio-économiques et du vieillissement démographique ;
- De zones très enclavées et éloignées des services publics.

Chiffres marquants : 25 % de la population en Corse reste en grande difficulté d'autonomie numérique. Ces publics « éloignés du numérique » (personnes âgées, peu diplômées, en situation de handicap ou de précarité) cumulent généralement vulnérabilités sociales et territoriales.

Le défi à relever : Garantir un accompagnement de qualité, équitablement réparti sur l'ensemble du territoire.

4. Gouvernance : une coordination à renforcer pour une action durable

Les entretiens ont révélé des besoins avérés en matière de :

- Clarification des rôles entre acteurs ;
- Animation continue et outils partagés (calendriers, référentiels, évaluations) ;
- Coordination renforcée.

Propositions formulées dans la feuille de route :

Une gouvernance territoriale copilotée par l'État et la Collectivité de Corse organisée autour d'une représentation des acteurs par territoire (à l'échelle de l'EPCI par exemple) ;

Cette gouvernance bénéficierait d'outils partagés :

- un calendrier d'animation (temps forts territoriaux et comités locaux), des documents-cadres partagés ;
- la mise en place d'un référentiel commun de suivi, et une évaluation régulière des actions ;
- la production de données partagées (produites par collectivités, associations, opérateurs publics) pour piloter par la preuve – non pas pour contrôler, mais pour éclairer les décisions et mesurer l'impact.

4. Feuille de route 2025-2027 : quatre axes pour agir

La stratégie s'articule autour de 12 fiches-actions, déclinées en quatre axes complémentaires :

1. Mailler le territoire pour garantir un accès équitable à l'accompagnement : réduction des zones blanches de l'inclusion, sécurisation des postes d'aidants numériques, renforcement du maillage des lieux de médiation, mobilisation active des médiathèques, des Case di a lingua et des structures de proximité ;

2. Organiser et outiller les parcours d'autonomie numérique pour les publics fragiles : déploiement d'outils de diagnostic, articulation avec les services sociaux, médico-sociaux et d'insertion, reconnaissance des fonctions d'accompagnement, accompagnement progressif et personnalisé ;

3. Développer une filière insulaire de réemploi numérique solidaire : structuration de la chaîne collecte–reconditionnement–distribution d'équipements, appui sur l'économie sociale et solidaire (ESS), liens avec les politiques d'insertion et d'économie circulaire, soutien à l'emploi local ;

4. Faire de la culture numérique un levier de transformation sociale : formation continue des aidants, mobilisation des acteurs culturels et éducatifs, sensibilisation dès le plus jeune âge, valorisation des usages citoyens et critiques du numérique.

Cette dynamique structurée autour :

- D'un ancrage intercommunal (via les EPCI) ;
- D'une coopération public-associatif-économique ;
- De l'intégration de l'inclusion numérique dans les politiques publiques (santé, éducation, emploi, culture).

6. Financement : un engagement de l'ANCT

L'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) a provisionné une subvention de 52 000 € pour accompagner la démarche.

Les crédits permettant de financer cette mise en œuvre sont prévus au programme 1212, section fonctionnement, sur l'affectation n° 1212P008.

Le plan de financement prévisionnel proposé pour la mise en œuvre opérationnelle de la feuille de route pour les années 2025 et 2026 est le suivant :

Plan de financement prévisionnel proposé	
Coût total	Répartition
52 000 € TTC	100 % de subvention de l'ANCT 52 000 € TTC

7. Conclusion : vers un pacte territorial pour un numérique émancipateur en Corse

La feuille de route FNE Corse 2025-2027 propose :

- ✓ Un modèle de gouvernance renforcé et clarifié (copilotage État-Collectivité, outils collaboratifs) ;
- ✓ Des actions concrètes pour réduire les fractures (maillage, parcours, réemploi, culture numérique) ;
- ✓ Une intégration transversale de l'inclusion numérique dans les politiques publiques ;
- ✓ Un financement pour un accompagnement opérationnel.

Perspective : Faire de l'inclusion numérique un levier d'émancipation collective, au service de la cohésion territoriale et sociale de la Corse.

8. Proposition de délibération

Il est proposé à l'Assemblée de Corse :

- D'approuver le présent rapport et ses annexes ;
- D'autoriser le Président du Conseil exécutif de Corse à solliciter la subvention de 52 000 € auprès de l'ANCT et signer les documents nécessaires à cette demande.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.